



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 01/2017

concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La nommée « Source Marie », est en fait un puits, mis en exploitation en 1928, situé au-dessus du village de Commugny, en zone de vignes, elles-mêmes entourées de quartiers construits.

Le rapport d'inspection et de prélèvements n°383 du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires / Inspection des Eaux, du 21 mai 2008, fait les remarques suivantes :

- selon le rapport hydrogéologique pour la délimitation des zones de protection, EPFL/Geolep, 1988 ; des conduites d'eaux usées et d'eaux claires en béton passent sous la route communale, en zone de protection S2,
- cette situation présente un risque de pollution soudaine de l'eau captée qui ne peut être admis,
- les travaux à effectuer sont : étancher toutes les conduites d'eaux usées et d'eaux claires transitant par les zones de protection du puits.

Suite à ce rapport, la Commune a mandaté le bureau BS+R Bernard Schenk SA pour établir un projet de mise en conformité des collecteurs existants dans les zones de protection.

La synthèse de cette phase d'étude a révélé plusieurs problèmes de principe et de non-conformité dans les collecteurs communaux existants dans les zones de protection, comme par exemple :

- existence d'un collecteur communal en système unitaire (eaux claires et eaux usées dans le même collecteur),
- collecteurs d'eaux usées traversant la zone S2 et non-étanches,
- collecteurs d'eaux usées en zone S3, non-étanches.

Description des travaux prévus

Création d'un collecteur d'eaux usées en zone S3

Un nouveau collecteur EU entièrement étanche sera créé en zone S3 afin de reprendre les eaux des parcelles n°392, 710, 1009 et 1428 sans traverser la zone S2. Ce collecteur a une longueur d'environ 160m, un diamètre de 200mm et, il est prévu en PEHD soudé série S8. Des essais d'étanchéité seront réalisés selon la norme en vigueur avant sa mise en service.

Création d'un collecteur d'eaux claires en zone S3

Un nouveau collecteur EC étanche sera créé en zone S3 afin de reprendre les eaux de la parcelle n°1010 et les grilles de route. Ce collecteur a une longueur d'environ 35m, un diamètre de 315mm et, il est prévu en PEHD soudé série S8. Des essais d'étanchéité seront réalisés selon la norme en vigueur avant sa mise en service.

Chemisage des collecteurs d'eaux claires

Un collecteur d'eaux claires existant vers le chemin du Martinet sera chemisé. Il s'agit d'un collecteur de 80m et 300mm de diamètre en béton.

Le collecteur existant en système unitaire le long du chemin de Monthoux et du chemin de la Fontaine sera chemisé et utilisé comme collecteur d'eaux claires. Il s'agit d'un collecteur de diamètre 300mm et d'environ 265m de longueur.

Des essais d'étanchéité seront réalisés selon la norme en vigueur avant la mise en service de ces deux collecteurs.

Chemisage des collecteurs d'eaux usées

Le collecteur d'eaux usées diamètre 300mm situé au nord de la zone S3 est partiellement étanche. Le tronçon identifié comme étant non-étanche sera chemisé sur une longueur d'environ 170m.

Le collecteur d'eaux usées diamètre 200mm situé vers la route de Divonne à l'Ouest de la zone S3 étant non-étanche, il sera chemisé sur une longueur d'environ 130m.

Deux essais d'étanchéité sont prévus sur deux tronçons de collecteurs EU au Sud de la parcelle n°387 et au Nord du chemin de Monthoux. Si le résultat devait ne pas être conforme, ces canalisations seraient également chemisées. Il s'agit respectivement d'un collecteur d'environ 40m et de 160mm de diamètre et d'environ 45m tout deux d'un diamètre de 250mm.

Des essais d'étanchéité seront réalisés selon la norme en vigueur avant la mise en service de tous les collecteurs chemisés.

Récapitulatif des travaux prévus

Création collecteurs PEHD soudé S8		
Collecteur	Longueur (m)	Diamètre (mm)
EC	35	315
EU	160	200
TOTAL	195	

Chemisage collecteurs		
Collecteur	Longueur (m)	Diamètre (mm)
EC	345	300
EU	385	160 - 300
TOTAL	730	

Coût des travaux

Les travaux de génie civil ont été mis en soumission auprès de quatre entreprises de la région afin de bénéficier de la meilleure offre possible. Pour ce qui est des travaux de gainage, des devis ont été établis par deux entreprises spécialisées.

Travaux de génie civil (création des nouveaux collecteurs EC et EU)	CHF 205'000.-
Chemisage collecteurs existants EU et EC	CHF 120'000.-
Divers imprévus (environ 10%)	CHF 32'500.-
Remise en état des parcelles affectées (vignes et parcelle n°393)	CHF 30'000.-
Honoraires d'ingénieurs pour phase d'exécution (plans, exécution, direction de travaux et mise en service)	CHF 28'000.-
Etablissement des servitudes	CHF 4'000.-
Total des travaux HT	CHF 419'500.-
TVA 8.0 %	CHF 33'560.-
Total des travaux TTC	CHF 453'060.-
Total TTC arrondi à	CHF 455'000.-

Remarques

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation des plans d'exécution et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Compte tenu du fait que ces travaux sont exécutés pour maintenir la ressource en eau potable de la Source Marie, le Conseil intercommunal des SITSE a décidé, lors de sa séance du 10 novembre 2016, de prendre à sa charge la moitié des coûts de ces travaux, soit la somme de CHF 227'500.- TTC, à charge du 1^{er} but optionnel « eau potable ». Le coût pour la commune de Commugny s'élèvera par conséquent à CHF 227'500.- TTC. Cependant, pour des raisons légales, Commugny étant le maître de l'ouvrage, nous devons demander l'autorisation pour le montant total des travaux.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement de cet investissement se fait par prélèvement sur la « réserve épuration » ou par prélèvement sur la réserve « projets futurs ».

Décision

En conséquence, la Municipalité qui a accepté ce préavis en séance le 9 janvier 2017 prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 01/2017,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission des égouts,
- Décide d'accepter le préavis no 01/2017 et
- d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »

Commugny, le 9 janvier 2017

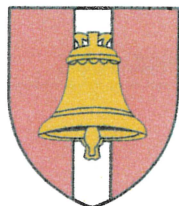
Le Municipal responsable : Michel Golay

Au nom de la Municipalité

la syndique la secrétaire

O. Décre N. Sereno-Régis

Annexe : Plan de situation des travaux projetés



Conseil Communal Commission des Finances

Rapport sur le préavis municipal N° 01/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »

Commugny, le 27 janvier 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a rencontré la Municipalité en date du 9 janvier, en présence de Messieurs Yves Hermanjat, Michel Golay, Harry Schaub, Pierre Maillebiau et de Mme la Greffière Nicole Sereno-Régis, ainsi que des membres de la Commission, Madame Michèle Luyet, Messieurs Charles Claris, Cyrill Schuler et Thierry Dehaynin. M. Emanuel Weisskopf, Président était excusé.

Les représentants de la Municipalité ont fait un exposé complet du projet de mise en conformité des collecteurs existants dans les zones de protection. Les travaux prévoient a) la création de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires en zone S3 et b) le chemisage des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Le coût total est devisé à CHF 455'000.- dont CHF 205'000.- couvrent des travaux de génie civil, CHF 120'000.- le chemisage alors que le reste se partage entre remise en état des parcelles, honoraires d'ingénieurs, mise en place de servitudes et contingences pour imprévus.

Etant donné que ces travaux servent à maintenir l'approvisionnement en eau potable, le Conseil Intercommunal du SITSE a décidé de prendre en charge la moitié de ces coûts, soit CHF 227'500.- selon le budget présenté. Il y a lieu de noter que, comme l'exige la loi sur les communes, la demande de crédit du présent préavis porte sur la totalité des travaux prévus. Toutefois, comme indiqué auparavant, seule la moitié des coûts incombera en finalité à la Commune de Commugny.

La Commission des Finances a revu en détail les projets et a pu discuter avec les représentants de la Municipalité sur les multiples aspects pertinents à l'évaluation financière du projet, notamment la nécessité des travaux, les aspects pratiques avec les propriétaires impliqués, le processus de détermination des travaux, le rôle du bureau d'ingénieur, la mise en concours des entreprises prestataires considérés et le contenu du devis.

La Commission, sur la base des documents présentés et les réponses obtenues, conclut que les travaux sont objectivement indispensables, que les études préparatoires faites par la Municipalité ont été exécutées avec diligence et ont impliqués des prestataires appropriés aux conditions. La Commission tient également à noter le bon degré de connaissance et la transparence qu'a démontré la Municipalité tout au cours du dialogue avec la Commission, et en particulier M. le Municipal Michel Golay, en charge du dossier.

La Commission des Finances tient à porter à l'attention du Conseil Communal qu'un projet de cette nature peut être sujet à des variations de coûts qui reflètent les impondérables de travaux (manipulation de terrains et installations en sous-sol). Ces derniers ne se découvrent complètement que lors de l'exécution des travaux et ne peuvent pas toujours être déterminés à l'avance, ceci même après une évaluation diligente et compétente.

Conclusion

En conséquence, la Commission des Finances approuve la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour la mise en conformité des collecteurs du puits « Source Marie », dont 50% soit **CHF 227'500,- (TTC)** reste à la charge de Commugny. Elle rappelle également que la Commission des Finances ne s'exprime strictement que sur l'aspect financier.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 01/2017 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

- Vu** le préavis N° 01/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 445'000,- TTC,
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis N° 01/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »

Pour la Commission des Finances :

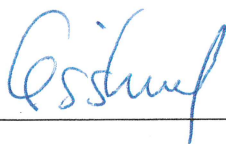
Michèle Luyet _____

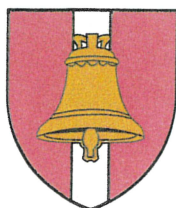
Charles Claris _____

Thierry Dehaynin _____

Cyrill Schuler _____

Emanuel Weisskopf _____





Conseil communal Commission des Egouts

Rapport sur le préavis municipal n°01/2017 concernant la réfection des égouts entourant la Source Marie

Commugny, le 28 janvier 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Présents: M. Kilchherr, M. Angel Buorn de la Maison Schenk, André Wiesel, Johannes Moedder, Martine Tafelmacher Egger et Martin Hubble. Absents: Michel Golay, et Bjorn Sletta

Nous fûmes reçus, ceci au pied levé, par Yves Hermanjat, Municipal, qui a remplacé le Municipal absent.

M. Buorn nous a expliqué que, depuis un moment les canalisations des égouts, dans la région de la Source Marie, sont en mauvais état, n'étant plus étanches, et doivent donc être remplacées.

Qui plus est, on ne peut plus installer de nouvelles canalisations (égouts) dans les zones 1 et 2 qui entourent la Source, ce qui nécessite la planification d'un nouvel itinéraire en dehors de ces zones. Les anciennes canalisations seront nettoyées, 'chemisées', et utilisées pour les eaux propres.

La situation/solution, étant très bien décrites dans le préavis municipal, l'on se passera de plus de détails si ce n'est que les travaux sont urgents, surtout si l'on doit faire face à des oppositions.

Comme indiqué dans le préavis les SITSE participeront à hauteur de 50% dans les frais occasionnés par ces travaux. Ils se limitent à ce chiffre car la dégradation des canalisations date de bien avant que les SITSE n'entrent en matière.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des égouts recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 01/2017

André Wiesel

Björn Sletta

Martine Tafelmacher Egger

Johannes Mödder

Martin Hubble